

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 508

17 mars 2011

SOMMAIRE

ABID 2 S.C.I.	24382	Industrie 2000 S.A.H.	24353
African Mining Securities Investment Group S.à.r.l.	24380	Industrie 2000 S.A. SPF	24353
AGT S.à r.l.	24377	Interplan Investments S.à r.l.	24358
Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl	24381	Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	24380
AMB Paris Nord 2 Holding 4 S. à r.l.	24381	ITFI	24361
Amerly's International S.A.	24355	JPMorgan Investment Strategies Funds II	24381
Amerly's International S.A., SPF	24355	Kamein24 S.à r.l.	24377
Anchor SA	24379	Landesbank Berlin International S.A.	24379
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	24384	Moly-Cop Group	24382
BELFASS Luxembourg S.A.	24383	Moly-Cop Group	24366
B & L Beteiligungen und Lizenzen S.A. ...	24343	mono-trade S.à r.l.	24379
Burton Fininvest Holding S.A.	24344	Nebra Holding S.à r.l.	24368
Celestica European Holdings S.à r.l.	24338	Office Rental Luxembourg S.A.	24384
Cerise S.A.	24341	Petrotec S.à r.l.	24374
Compagnie Financière de l'Estérel	24376	Pharmundo S.A.	24362
Compagnie Financière de l'Estérel S.A., S.P.F.	24376	Premuda International S.A.H.	24367
COR S.à r.l.	24346	Prévoyance Générale Holding S.A.	24368
Crédit Agricole Luxembourg Conseil	24348	Quivido S.à r.l.	24379
Deichthal S.A.	24349	Real Estate Capital S.A.	24374
Dover Luxembourg Holdings Sàrl	24349	Royale Service S.A.	24350
Dover Luxembourg S.N.C.	24351	Safi Investments S.A.	24374
E.L.E. Lux S.A.	24352	Soparex S.A.	24375
Euro Logistics & Trading S.A.	24367	TCL Finance Luxembourg Sàrl	24344
Europäische Portfolio Holding S.A.	24383	Touvan Holding S.A.	24352
Figueirense S.à r.l.	24367	Tovim S.A.	24381
Hazelwood Investments S.à.r.l.	24338	Tradova Lux s.à r.l.	24343
Hoplite Holding S.A.	24359	Tyco International Holding S.à r.l.	24377
Hoplite S.A.	24359	Vilmob S.A.	24378
HSH Global Aircraft I S.à r.l.	24354	Violet Investment S.A.	24361
Ifies S.A.	24361	Westbury Investments S.à r.l.	24349

Celestica European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.784.880,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.168.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 28 juillet 2004 entre Celestica Europe Inc. et IMS International Manufacturing Services Limited et suite aux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 septembre 2006, les parts sociales de la société de USD 40,- chacune, sont réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Celestica Cayman Holdings 1 Limited Queensgate House, South Church Street Grand Cayman Cayman Islands	519.621
Celestica Cayman Holdings 3 Limited Queensgate House, South Church Street Grand Cayman Cayman Islands	1
Total	519.622

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002354/25.

(110002122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Hazelwood Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.005.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CQS Convertible and Quantitative Strategies Master Fund Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Trade and Company Register of the Cayman Islands under number CR/96036, with registered address at Uglan House South Church Street, KY-GT 1187 Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 28, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Hazelwood Investments S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.005, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated March 25th, 2003, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 513, on May 13th, 2003. The Company's articles of associations

II. were amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 5th, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1958, on September 21st, 2010.

III. The Company's share capital is set at three hundred thousand U.S. Dollars (USD 300,000.-) represented by one thousand, five hundred (1,500) ordinary shares and one thousand, five hundred (1,500) class A shares of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by two hundred thousand U.S. Dollars (USD 200,000.-) in order to raise it from its present amount of three hundred thousand U.S. Dollars (USD 300,000.-) to five

hundred thousand U.S. Dollars (USD 500,000.-) by creation and issue of one thousand (1,000) new class A shares and one thousand (1,000) new ordinary shares, of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each.

Subscription - Payment

CQS Convertible and Quantitative Strategies Master Fund Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the one thousand (1,000) new class A shares and one thousand (1,000) new ordinary shares which have been fully paid up in the amount of two hundred thousand U.S. Dollars (USD 200,000.-) with a portion of the class A share premium account.

IV. Subsequently to the share capital increase, the sole shareholder resolved to decrease the Company's share capital from five hundred thousand U.S. Dollars (USD 500,000.-) down to three hundred thousand U.S. Dollars (USD 300,000.-) through the cancellation of one thousand (1,000) class A shares and one thousand (1,000) ordinary shares for the purposes of, inter alia, absorbing the Company's losses as of November 30th, 2010 which amounted to one hundred and thirty-nine thousand, one hundred and eighty-two U.S. Dollars and twenty-eight cents (USD 139,182.28).

V. The sole shareholder further resolved to create a special reserve account and to allocate the residual amount of sixty thousand, eight hundred and seventeen U.S. Dollars and seventy-two cents (USD 60,817.72) resulting from the share capital decrease to such account.

It is noted that, pursuant to the above share capital increase and subsequent decrease, Article 6 of the Company's articles of association remained unchanged.

VI. The sole shareholder eventually wished to include in the Company's articles of association the possibility for the managers to attend board meetings via conference calls and for that purposes resolved to restate Article 12 which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CQS Convertible and Quantitative Strategies Master Fund Limited, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR/96036, ayant son siège

social au Uglan House South Church Street, KY-GT 1187 Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est une associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination d' «Hazelwood Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.005, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 mars 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 513, le 13 mai 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 21 septembre 2010.

II. Le capital social de la société est fixé à trois cent mille Dollars américains (300.000,- USD) représenté par mille, cinq cents (1,500) parts sociales ordinaires et mille, cinq cents (1,500) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de cent Dollars américains (100,- USD) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille Dollars américains (200.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille Dollars américains (300.000,- USD) à cinq cent mille Dollars américains (500.000,- USD) par la création et l'émission de mille (1,000) parts sociales de classe A et mille (1,000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Dollars américains (100,- USD) chacune.

Souscription - Libération

CQS Convertible and Quantitative Strategies Master Fund Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des mille (1.000) nouvelles parts sociales de classe A et mille (1,000) nouvelles parts sociales ordinaires qui ont été intégralement libérées pour un montant de deux cent mille Dollars américains (200.000,- USD) avec une partie du compte de prime d'émission des parts sociales de classe A.

IV. Subséquemment à l'augmentation de capital, l'associée unique a décidé de réduire le capital social de la Société de cinq cent mille Dollars américains (500.000,- USD) à trois cent mille Dollars américains (300.000,- USD) par annulation de mille (1,000) parts sociales de classe A et mille (1,000) parts sociales ordinaires et ce afin de, inter alia, absorber les pertes de la Société au 30 novembre 2010 qui s'élevaient à cent trente-neuf mille, cent quatre-vingt-deux Dollars américains et vingt-huit cents (139.182,28 USD).

V. L'associée unique a décidé de créer un compte de réserve spéciale et d'allouer le montant résiduel de soixante mille, huit cent dix-sept Dollars américains et soixante-douze cents (60.817,72 USD) résultant de la réduction de capital à ce compte.

Il est noté que, suite à l'augmentation de capital et la subséquente réduction de capital mentionnées ci-dessus, l'Article 6 des statuts de la Société est resté inchangé.

VI. L'associée unique a enfin décidé d'inclure dans les statuts de la Société la possibilité pour les gérants de participer aux conseils de gérance via conférences téléphoniques et par conséquent de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002449/162.

(110002215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Cerise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.996.

L'an deux mil dix, le vingtième jour de décembre

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à 30, Bd Royal L-2449 Luxembourg,

Agissant au nom et pour le compte des deux actionnaires de la société CERISE S.A., avec siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L- 2227 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128996, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1605 du 31 juillet 2007 (la "Société") en vertu de deux procurations données le 13 décembre 2010 à Biella et le 15 décembre 2010 à Torino.

Lequel a exposé ce qui suit:

En date du 16 décembre 2010, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 37.039 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CERISE S.A.

Ledit acte est en cours d'enregistrement et n'a pas encore été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans les treizième et quatorzième résolutions.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les deux actionnaires de la Société requiert la rectification desdites résolutions comme suit:

Version erronée

«Treizième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du conseil d'administration:

- Farina Donatella née à Erba (CO) le 12-11-1957 code fiscal FRNDTL57S52D416S, demeurant à Erba (CO) via Volontari della Libertà 1;

- Farina Paolo Domenico né à Erba (CO) le 12-03-1971 code fiscal FRNPDM71C12E507R, demeurant à Erba (CO) via Tassera n.38;

- Farina Stefano Fedele né à Lecco (CO) le 12-10-1967 code fiscal FRNSFN67R12E507I, demeurant à Rapallo (GE) via Priv. Gattorno 22; et

- Sergio Renato Vandì né à Madrid le 25-9-1963 code fiscal VNDSGR63P25Z131O, demeurant à Luxembourg rue J. G. de Cicignon 32.»

«*Quatorzième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du collegio Sindical:

'Sindaci Effettiv'i

- Manuela La Gamba née à Roma le 21-04-1966 code fiscal LGMMNL66D61H501V, demeurant à Roma via Castelfranco Veneto 18;

- Rosario Triscari né à Caronia (ME) le 2-10-1940 code fiscal TRRSR40R02B804K, demeurant à Como via Pratobello 28; et

- Giuseppe Avella né à Caserta le 8-12-1954 code fiscal VLLGPP54T08B963E, demeurant à Piacenza via Dioscordie Vitali 9;

'Sindaci supplenti':

- Alberto Saini né à Milano le 18-08-1958 code fiscal SNALRT58M18F205Q, demeurant à Casnate con Benate via C. Cantù 19/A;

et

- Fabio Montalbano né à Lecco le 01-10-1975 code fiscal MNTFBA75R01E507K, demeurant à Lecco Via Montegrappa 20.»

Version rectifiée qui remplace la version erronée

«*Treizième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans à compter de la date de l'assemblée:

- Farina Donatella née à Erba (CO) le 12-11-1967 code fiscal FRNDTL57S52D416S, demeurant à Erba (CO) via Volontari della Libertà 1;

- Farina Paolo Domenico né à Erba (CO) le 12-03-1971 code fiscal FRNPDM71C12E507R, demeurant à Erba (CO) via Tassera n.38;

- Farina Stefano Fedele né à Lecco (CO) le 12-10-1967 code fiscal FRNSFN67R12E507I, demeurant à Rapallo (GE) via Priv. Gattine 22; et

- Sergio Renato Vandi né à Madrid le 25-9-1963 code fiscal VNDSGR63P25Z131O, demeurant à Luxembourg rue J. G. de Cicignon 32.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Farina Paolo Domenico Président du Conseil d'Administration.»

«*Quatorzième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du collegio Sindical pour une durée de trois ans à compter de la date de l'assemblée:

'Sindaci Effettiv'i

- Manuela La Gamba née à Roma le 21-04-1966 code fiscal LGMMNL66D61H501V, demeurant à Roma via Castelfranco Veneto 18;

- Rosario Triscari né à Caronia (ME) le 2-10-1940 code fiscal TRRSR40R02B804K, demeurant à Como via Pratobello 28; et

- Giuseppe Avella né à Caserta le 8-12-1954 code fiscal VLLGPP54T08B963E, demeurant à Piacenza via Dioscordie Vitali 9;

'Sindaci supplenti':

- Alberto Saini né à Milano le 18-08-1958 code fiscal SNALRT58M18F205Q, demeurant à Casnate con Benate via C. Cantù 19/A;

et

- Fabio Montalbano né à Lecco le 01-10-1975 code fiscal MNTFBA75R01E507K, demeurant à Lecco Via Montegrappa 20.

L'Assemblée décide de nommer Madame Manuela La Gamba Président du 'Collegio Sindacale' et fixe la rémunération des Membres du collège en fonctions des 'Tarifs dei Dottori Commercialisti ed Esperti Contabili'.»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mirko LA ROCCA, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57482. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004953/91.

(110004801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

B & L Beteiligungen und Lizenzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 118.908.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2010:

L'assemblée générale confirme à l'unanimité le changement de commissaire intervenu en date du 24 décembre 2008 suite à l'opération de fusion.

Le commissaire actuel de la société est PKF ABAX Audit, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B142 867, avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011002323/16.

(110002407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Tradova Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 17A, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 140.195.

—
L'an deux mil dix. Le vingt-huit décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société de droit belge TRADOVA Logistics SPRL avec siège à B-4280 Hannut, 33, rue de Huy, numéro d'entreprise 0886 435 488, ici représentée par son gérant: Monsieur Dominique 's HEEREN, administrateur de société, né le 05 août 1956 à Meeffe (B), demeurant à B-4280 Hannut, 33, rue de Huy, nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale constitutive de la société publiée aux Annexes du Moniteur belge sous le numéro 07015352,

lequel a prouvé au moyen de l'acte de constitution que la société qu'il représente est la seule associée de la société à responsabilité limitée TRADOVA LUX s.à r.l. avec siège à Rombach-Martelange, 17A, rue des Tilleuls, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1918 du 05 août 2008, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 140.195,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Ceci exposé, le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, il a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Capital social:

Le capital est augmenté de € 87.500,-(quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour être porté de son montant actuel de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) au montant de cent mille Euros (€ 100.000,-) par un apport en numéraire de l'associée unique et par la création de 700 (sept cents) nouvelles parts sociales, toutes souscrites par l'associée unique en rémunération de son apport.

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

En suite de cette augmentation, la première phrase de l'article 4 des statuts sera libellé comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) divisé en huit cents parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, entièrement libérées et souscrites.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Heeren, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4821. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002613/38.

(110002130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Burton Fininvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.441.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2010

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN, administrateur, survenu le 12 septembre 2010.

Mr. Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu administrateur de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011002330/14.

(110002298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December.

Before Maître Roger Arrensдорff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, County of New Castle, registered with the trade and companies register of the State of Delaware under the number 09082611 (hereafter referred to as the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 13, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Member is the sole member of TCL Finance Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B155.098, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on August 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2106 on October 7, 2010 and amended by a deed enacted on August 13, 2010 by Maître Roger Arrensдорff, notary public residing at Mondorf-les-Bains published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2152 on October 12, 2010 (hereafter referred to as the "Company"). II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

- 1.- Amendment of article 5.8 of the articles of incorporation of the Company;
- 2.- Any other business.

Sole resolution

The Sole Member amends article 5.8 of the articles of incorporation of the Company with effect as of August 13, 2010 which shall be read as follows:

" **5.8.** The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual dividend equal to 7,0311 % of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any)."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 670,- (six hundred seventy euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, County of New Castle, inscrite au registre du commerce et des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 09082611 (ci-après l'"Associé Unique"),

dûment représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire.

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée TCL Finance Luxembourg Sàrl, établie et ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.098, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2106 du 7 octobre 2010 et modifié suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 13 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2152 du 12 octobre 2010 (ci-après la "Société").

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 5.8 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Résolution unique

L'Associé Unique modifie l'article 5.8 des statuts de la Société avec effet au 13 août 2010 qui aura la teneur suivante:

" **5.8.** Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 7,0311 % de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le cas échéant."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 670,- (six cent soixante-dix euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM 2010/1702. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2011.

R. ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2011003653/94.

(110002562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

COR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.804.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft DUX S.A. HOLDING, mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 73.918,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Jean-Paul FRANK, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, und

- Herr Georges GREDET, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "COR S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten und die Verwertung von Marken und Patenten.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 150.000.-), aufgeteilt in ein hundert fünfzig (150) Anteile von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-), welche integral durch die Aktiengesellschaft DUX S.A. HOLDING, mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 73.918, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden mittels einer Sacheinlage eingezahlt, bestehend in dem Einbringen von Marken und ähnlichen Rechten welche der alleinigen Anteilhaberin gehören.

Der Wert dieser Sacheinlage geht aus einer Bescheinigung des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft DUX S.A. HOLDING hervor, diese Bescheinigung ist datiert vom 29. Dezember 2010.

Die Bescheinigung bleibt nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-P. FRANK, G. GREDET, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2053. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 05. Januar 2011.

Référence de publication: 2011002365/125.

(11002108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Le conseil d'administration de la société a pris les résolutions suivantes:

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Charles HAMER, de son poste d'administrateur à compter du 17 décembre 2010.

Le conseil d'administration décide de coopter comme administrateur Monsieur Jean-François Abadie, né à Neuilly sur Seine (France), le 21 octobre 1956, domicilié professionnellement au 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Le mandat de Monsieur Abadie prend effet à compter de la démission de Monsieur Hamer et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Pour la société

Hervé Roux

Secrétaire du Conseil

Référence de publication: 2011002366/19.

(11002115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Dover Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 388.643.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.431.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 janvier 2011

Le mandat des cinq gérants:

- Monsieur Dean S ANTUCCI, demeurant 14, Lilac Drive, USA - 11791 Syosset, New-York,
 - Monsieur Philippe SANTIN, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy sur Oise,
 - Monsieur Richard CAMPION, demeurant 2, Wares Close, Winterborne, Kingston, GB-DT 11 9BS Blandford Forum, Dorset,
 - Madame Florence JONCKERS, demeurant au 11, rue des Quatre Vents - bât "Picardie"- 92380 Garches, et
 - Monsieur Dennis BOSJE, demeurant 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, Luxembourg.
- est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002373/19.

(110002168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Westbury Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.234.

—
Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 15 décembre 2010 que Westfield Investments Sàrl et BGold Sàrl ont transféré l'intégralité des parts sociales qu'elles détenaient dans la Société à BGOLD ET WESTFIELD, S.e.nc. ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy à Luxembourg (L-1855) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 157593.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Westbury Investments S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011002629/16.

(110002394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Deichthal S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 27 décembre 2010 au siège social que:

le mandat de Monsieur Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco entant que commissaire aux comptes a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011002376/15.

(110002359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Royale Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 47.999.

L'an deux mil dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Royale Service S.A.", avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 21 octobre 1994,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.999.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Madame Nadine GLOSENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joé THIELEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification subséquente de l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modifie subséquemment l'article trois des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Déclaration

L'assemblée déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900.-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER, N. GLOESENER, J. THIELEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56264. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004453/93.

(110004003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 4 janvier 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

*

Référence de publication: 2011002383/12.

(110002152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Touvan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.446.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 05 janvier 2011 :

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B37.974;

- T.C.G. Gestion S.A. société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B67.882;

- CMS Management Services S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B81.525.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Mike Abreu Pais, né le 09 janvier 1981, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., de son poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat.

4) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration d'élire Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France) et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur délégué de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2016.

5) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

6) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.A.S. SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

7) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;

8) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOUVAN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011003466/42.

(11002449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2010

Résolution:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe Velle résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur avec effet immédiat Monsieur Maurizio Costa, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant comme échéance que celle de son prédécesseur.

L'assemblée appelle aux fonctions de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro Capuzzo avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011002386/21.

(110002242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Industrie 2000 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Industrie 2000 S.A.H.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 33.734.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Industrie 2000 S.A.H., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.734 (NIN 1990 4005 188) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 403 du 29 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 876 du 22 novembre 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 234 du 12 février 2002.

Le capital de la société s'élève à soixante-quatorze mille trois cent soixante-dix Euros (€ 74.370.-), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept Euros quatre-vingt-dix Cents (€ 247,90) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Monique HENSCHEN-HAAS, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Changement de la dénomination sociale en INDUSTRIE 2000 S.A., SPF et modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INDUSTRIE 2000 S.A., SPF.

3.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

4.- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

5.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en INDUSTRIE 2000 S.A., SPF et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INDUSTRIE 2000 S.A., SPF.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. HENSCHEN, M. HENSCHEN-HAAS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003170/87.

(110002421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 16 décembre 2010

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- M. Michael Andreas Peter Radunz, en qualité de gérant de catégorie B, avec effet au 31 décembre 2010.

2) La personne suivante a été nommée comme gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée:

- M. Richard Francis Henry Noble, né le 7 janvier 1954 à Leeds, en Grande-Bretagne, ayant son adresse personnelle au Fielders Cottage, South Town Road, Medstead, Alton Hampshire, GU34 5ES, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HSH Global Aircraft I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002456/20.

(110002383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Amerly's International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Amerly's International S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

L'an deux mille dix, le seize décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 21418, constituée originairement suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 103 du 17 avril 1984,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 3 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 635 du 24 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

La société existe sous la dénomination de AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., SPF."

2. Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente du dernier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La société a une durée illimitée."

3. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou

autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

4. Ajout à l'article 3 des statuts des paragraphes ayant la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propritaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

Droit sociaux dans leur ensemble;

Droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires;

Droit aux dividendes;

Droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires.

- En regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- En regard du nom du nu-propritaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- Par le manteau des actions à attribuer au nu-propritaire et
- Par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de démembrement de la propriété des actions entre nu-propritaire et usufruitier, tant le nu-propritaire que l'usufruitier doit remplir les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible."

5. Suppression à l'article 4 des statuts de la mention " par la loi du 24 avril 1983";

6. Suppression à l'article 5 des statuts de la mention " et le ou les commissaires réunis";

7. Suppression de l'avant dernier paragraphe de l'article 6 des statuts;

8. Suppression de l'article 8 des statuts;

9. Suppression de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts relatif au dépôt préalable des actions à l'assemblée générale;

10. Suppression à l'article 13 des statuts des mentions " par la loi du 24 avril 1983 " et "avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société";

11. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

12. Renumerotation subséquente des statuts;

13. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "AMERLY'S INTERNATIONAL S.A." en "AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., SPF" et de modifier subséquemment le 1^{er} paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., SPF"."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et de modifier subséquemment le dernier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La société a une durée illimitée".

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts les paragraphes ayant la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier " et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire ".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- Droit sociaux dans leur ensemble;
- Droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires;
- Droit aux dividendes;
- Droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires.

* En regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,

* En regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

- Si les actions sont au porteur:

* Par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et

* Par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de démembrement de la propriété des actions entre nu-proprétaire et usufruitier, tant le nu-proprétaire que l'usufruitier doit remplir les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 4 des statuts la mention "par la loi du 24 avril 1983".

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 5 des statuts la mention "et le ou les commissaires réunis".

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'avant dernier paragraphe de l'article 6 des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts relatif au dépôt préalable des actions à l'assemblée générale.

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 13 des statuts des mentions "par la loi du 24 avril 1983" et "avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société".

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Douzième résolution

L'assemblée décide de procéder à la numérotation subséquente des statuts. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, A. VIGNERON, L. ZANIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004877/196.

(110004817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Interplan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.380.

—
EXTRAIT

En date du 4 janvier 2011, les gérants ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Il conviendra également de noter que l'adresse des gérants Johanna Van Oort et Ivo Hemelraad se situe désormais au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011002462/14.

(110002404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Hoplite S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Hoplite Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.399.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée HOPLITE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 48399.

Ladite société a été constituée en date du 25 juillet 1994 par acte du notaire Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n°404 de 1994.

L'Assemblée est présidée par Mme Antonella GRAZIANO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Antonella GRAZIANO, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 2.000 (deux mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a plus d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination HOPLITE S.A.»

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous services de conseil ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social»

3. Modification de l'article 3, 2^{ème} alinéa des statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire».

4. Modification de l'article 15 des statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n’y est pas dérogé par les présents statuts.”

5. Divers

L’assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les décisions suivantes:

Première résolution

L’assemblée décide de modifier le premier alinéa de l’article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination HOPLITE S.A.»

Cette résolution a été prise comme suit:

Actions votant en faveur 2000

Actions votant contre /

Actions s’abstenant /

Deuxième résolution

L’assemblée décide que la Société n’aura plus désormais le statut d’une «Société Holding» défini par la loi du 31 juillet 1929, mais celui d’une «Société de Participations Financières»,

et modifie en conséquence l’article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l’acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière et entre autres l’acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d’émissions d’obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d’en faciliter la réalisation.

Cette résolution a été prise comme suit:

Actions votant en faveur 2000

Actions votant contre /

Actions s’abstenant /

Troisième résolution

L’assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de de l’article 3 des statuts de telle sorte qu’il aura désormais la teneur suivante:

“Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l’actionnaire».

Cette résolution a été prise comme suit

Actions votant en faveur 2000

Actions votant contre /

Actions s’abstenant /

Quatrième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 15 des statuts de telle sorte qu’il aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n’y est pas dérogé par les présents statuts.”

Cette résolution a été prise comme suit

Actions votant en faveur 2000

Actions votant contre /

Actions s’abstenant /

Clôture

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. GRAZIANO, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 novembre 2010, LAC/2010/48151: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002454/111.

(110002266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

IFIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.864.

- La société IFILE S.A., Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration est désormais située au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- La société IFIEB S.A. Administrateur de catégorie A est désormais située au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Monsieur Vincent DELVOYE, né le 12 septembre 1965 à Comines (France), dirigeant d'entreprise, demeurant au 73, Bruyères, 7890 Ellezelles (Belgique) a été désigné représentant permanent de la société IFIEB S.A., et ce pour toute la durée de son mandat d'administrateur catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- La société SINGITA SCA, Administrateur de catégorie A est immatriculée au RCS de Tournai (Belgique) sous le numéro 0475.128.962.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFIES S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011002466/19.

(110002386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Violet Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 25.398.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 31 décembre 2010:

- Constatation de la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- Acceptation de la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- Nomination de Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- Reconduction des mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002623/18.

(110002279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.548.

- La société IFILE S.A., Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration est désormais située au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- La société IFIEB S.A. Administrateur de catégorie A est désormais située au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Monsieur Vincent DELVOYE, né le 12 septembre 1965 à Comines (France), dirigeant d'entreprise, demeurant au 73, Bruyères, 7890 Ellezelles (Belgique) a été désigné représentant permanent de la société IFIEB S.A., et ce pour toute la durée de son mandat d'administrateur catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITFI
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011002479/17.

(110002387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pharmundo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.817.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den fünfzehnten Dezember.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,
vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840
Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

er selbst hier vertreten durch Katrin Julia DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A,
boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. Dezember 2010,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwär-
tiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft
luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird
eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "PHARMUNDO S.A." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig auf-
gelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität
der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwal-
tungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar
so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften,
unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die
Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch
Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem
Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREI-
HUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht
gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien
bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der General-
versammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien
erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher
aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen
kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die
Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Mittwoch des Monats Juni jeden Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von SIEBENTAUSENDSIEBENHUNDERTFÜNFZIG (7.750.- €) EURO eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (7.750.- €) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERT EURO (900.- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

welche von ihrem ständigen Vertreter Kaufmann, geschäftsansässig zu L-1840 boulevard Joseph II, vertreten wird.
Zweiter Beschluß Götz Luxem SCHÖBEL, burg, 11A,

Zum Kommissar wird ernannt:

- LCG International AG (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of December.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- FIIF International S.A. (B64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

himself here represented by Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on the 10th of December 2010,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "PHARMUNDO S.A."

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- €) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED EURO (100.- €) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Wednesday of the month of June at 14.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- €) and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

24366

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED EURO (900.- €).

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following one is appointed Director:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by the permanent representative Götz SCHÖBEL, businessman, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Second resolved

Is elected as auditor:

- LCG International A.G. (B 86.354), with registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2015.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM 2010/1706. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002556/241.

(110002332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 24 Décembre 2010:

1. la démission de chacun des gérants suivants a été acceptée avec effet au 31 Décembre 2010:
 - 1.1 Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - 1.2 Arjan Vishan Kirthi Singha avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - 1.3 Thomas David Jennings avec adresse professionnelle au Lower Germiston Road, Heriotdale, ZA-Johannesburg;
 - 1.4 Jacqueline Anne McNally avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg; et
 - 1.5 Alexander Francis Pace-Bonello avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

2. la nomination de chacun des gérants suivants a été acceptée avec effet au 31 Décembre 2010 et ce, pour une durée indéterminée:

2.1 Robert Canvin Bakewell avec adresse professionnelle au 11 Ellery Parade, Seaforth, NSW, 2092, Australia;

2.2 Martin John Meulendyke avec adresse professionnelle au 1001 W 67 Street, Kansas City, Missouri, 64113, United States of America; et

2.3 Claude Marcel Norbert Crauser avec adresse professionnelle au 37, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 Décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002524/26.

(110002340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Figueirens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 36.732.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire tenue en date du 11 novembre 2010 que:

Le siège social est transféré du 66, Fond St. Martin, L-2135 Luxembourg au 23, rue Joseph Junck, L-1839 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011003107/11.

(110002600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

—
Par lettre de démission datée du 30 décembre 2010, la société ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.813, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011002560/15.

(110002243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Euro Logistics & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.133.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 janvier 2011 que:

1. La cooptation de Monsieur Benoît BAUDUIN en date du 12 janvier 2009 en tant qu'administrateur de la société, décision prise par le Conseil d'Administration, suite à la démission de Monsieur Alain LAM, a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003075/14.

(110002473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Prévoyance Générale Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.274.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 avril 2001

Le siège social de la société jusqu'alors fixé 17, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Charles Kaufhold

Domiciliataire

Référence de publication: 2011002561/12.

(110002377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Nebra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.902.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Famax International Corp., having its registered office at Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mrs. Annick Braquet having his professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Nebra Holding S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it

being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Famax International Corp., prenamed,	12,500	EUR 12,500
Total: 12.500 shares	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,000.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Famax International Corp., ayant son siège social à Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, République de Panama,

ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Nebra Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Famax International Corp., prénommé,	12.500	EUR 12.500
Total: 12.500 parts sociales	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 16 rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 16 rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60280. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011

Référence de publication: 2011004416/312.

(110004013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.570.

- La société IFILE S.A., Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration est désormais située au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- La société IFIEB S.A. Administrateur de catégorie A est désormais située au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Monsieur Vincent DELVOYE, né le 12 septembre 1965 à Comines (France), dirigeant d'entreprise, demeurant au 73, Bruyères, 7890 Ellezelles (Belgique) a été désigné représentant permanent de la société IFIEB S.A., et ce pour toute la durée de son mandat d'administrateur catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- La société SINGITA SCA, Administrateur de catégorie A est immatriculée au RCS de Tournai (Belgique) sous le numéro 0475.128.962.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REAL ESTATE CAPITAL S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011002573/19.

(110002388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Safi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 135.466.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2009

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

L'Assemblée décide de révoquer le Commissaire aux comptes Monsieur Guillaume BERNARD, demeurant à F-57 070 METZ, 79, rue du Général METMAN, avec effet au 31 décembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 31 décembre 2008, Monsieur Richard GAUTHROT demeurant à F-57 100 THIONVILLE, 13, rue de Castelnau, en remplacement du Commissaire aux comptes révoqué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011002581/19.

(110002365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au

- 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Petrotec S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011003330/16.

(110002542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Soparex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.931.

L'an deux mil dix, le cinq novembre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu

La société anonyme de droit italien dénommée COMPAGNIA FIDUCIARIA NAZIONALE S.p.A., avec siège social à I-20121 Milano, 3, Galleria de Cristoforis,

ici représentée par Mr François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2010 jointe en annexe au présent acte,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOPAREX S.A., avec siège social à Luxembourg, 412F, Route d'Esch, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.931, constituée sous la dénomination de TOMATOJUICE S.A. suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 732 du 15 juillet 2004. Les statuts ainsi que la dénomination sociale ont été modifiés par acte du notaire Jean Seckler en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 908 du 18 mai 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 2 octobre 2007, publié au Mémorial C n°2691 du 23 novembre 2007.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter que l'ordre du jour de la présente est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la Société Anonyme SOPAREX S.A.
2. Nomination de la Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A. en tant que Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société SOPAREX S.A., avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société anonyme dénommée «F. WINANDY & ASSOCIES S.A.», avec siège à Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel.

Signé: F. WINANDY, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 novembre 2010, LAC/2010/49832: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002602/49.

(110002343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

COFINES, Compagnie Financière de l'Estérel S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. COFINES, Compagnie Financière de l'Estérel).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.825.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding Compagnie Financière de l'Estérel S.A., en abrégé COFINES, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 1979, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 209 de 1979, page 10006. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1512 du 8 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «Compagnie Financière de l'Estérel S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en Compagnie Financière de l'Estérel S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Compagnie Financière de l'Estérel S.A., S.P.F.» en abrégé «COFINES».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 5 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 5 des statuts aura donc la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 375.000.- (TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS) représenté par 1.500 (MILLE CINQ CENTS) actions d'une valeur nominale de EUR 250.- (DEUX CENT CINQUANTE EUROS) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Ce capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Les résolutions qui précèdent sont prises avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58021. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003001/76.

(110002428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.083.578.588,95.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Avec effet au 16 décembre 2010, M. Ravi Tulsyan a démissionné de son poste de gérant de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TYCO INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002609/13.

(110002210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Kamein24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AGT S.à r.l.).**

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.091.

Im Jahre zwei tausend zehn, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Doris REUTER, geborene BÖSE, Akademikerin, wohnhaft in D-54340 Klüsserath, Hauptstrasse 35, hier vertreten durch Herrn Wolfgang REUTER, Wirtschafts-Ingenieur, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-54340 Klüsserath, Hauptstrasse 35, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 23. Dezember 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGT S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.091 (NIN 2008 2440 829).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2591 vom 23. Oktober 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Frau Doris REUTER.

Alsdann ersuchte die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftsnamen in KAMEIN24 S.à r.l. umzuwandeln. Artikel 2 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung KAMEIN24 S.à r.l.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Rosport zu verlegen, und demgemäss Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. REUTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2034. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 5. Januar 2011.

Référence de publication: 2011002919/49.

(110002532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Vilmob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 53.544.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant au 8, Matthofstrand, CH - 6000 Lucerne.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011002622/21.

(110002273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Landesbank Berlin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 15.024.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002853/9.

(110002336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Anchor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.402.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 29 novembre 2010
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 29 novembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 29 novembre 2010 pour une période de 5 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011002910/24.

(110002426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Quivido S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. mono-trade S.à r.l.).**

Siège social: L-5256 Sandweiler, 20, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 153.157.

Im Jahre zwei tausend zehn, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft AQUIDO S.A., mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.643,

hier vertreten durch Herrn Alex KAISER, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Dezember 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung mono-trade S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5256 Sandweiler, 20, rue Nicolas Welter, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 153.157 (NIN 2010 2415 680).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde unter der Bezeichnung PRIMELUX S.à r.l. zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Num-

mer 1389 vom 6. Juli 2010, welche abgeändert wurde in mono-trade S.à r.l. zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2040 vom 30. September 2010.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft AQUIDO S.A..

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Gesellschaftsnamen in QUVIDO S.à r.l. umzuwandeln. Artikel 2 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „QUVIDO S.à r.l.“.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2019. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 05. Januar 2011.

Référence de publication: 2011002895/43.

(110002440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Invivo S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 133.896.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 05. Januar 2011

Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung von 17, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, nach 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen verlegt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2011003181/11.

(110002436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

African Mining Securities Investment Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.821.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 janvier 2011

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Alex BOESCH de son poste de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011002905/13.

(110002442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Alliance Holdings & Developments Limited Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.955.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 23 décembre 2010

L'associé unique accepte la démission de SD COMPTA S.à r.l. de son poste de Commissaire de la Société avec effet au 20 Janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011002908/13.

(11002444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

AMB Paris Nord 2 Holding 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.929.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises par écrit par l'associé unique de la Société (en liquidation) le 13 décembre 2010

L'associé unique de la Société a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société.

Considérant que la totalité des actifs et passifs de la Société a été distribuée à l'associé unique de la Société, qu'il n'existe aucun boni de liquidation et qu'aucune autre distribution ne sera réalisée, l'associé unique de la Société décide de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 13 décembre 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMB Paris Nord 2 Holding 4 S.à r.l. (en liquidation)**Un Mandataire*

Référence de publication: 2011002931/20.

(11002364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

JPMorgan Investment Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.173.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020728/9.

(110024082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Tovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.396.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003467/16.

(110002198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

ABID 2 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg E 4.407.

—
EXTRAIT

Dénomination et siège social de la société

ABID 2 S.C.I.

L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue

Objet de la société

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation éventuelle d'éléments de patrimoine mobilier et immobilier. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur des sociétaires ou de tiers.

La société peut s'intéresser par toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Capital Social

Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1.200,-) représenté par cent-vingt (120) parts sans désignation de valeur nominale.

Les cent-vingt (120) parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Paul Wolff, soixante parts	60
Madame Yvonne Klein, soixante parts	60
Total: cent-vingt parts	120

Gérants et Pouvoirs

La société est gérée par un ou plusieurs gérants dont les pouvoirs sont déterminés par l'assemblée générale. Sont nommés aux fonctions de gérants:

Monsieur Paul Wolff, demeurant à L-2176 Luxembourg 5, rue Nicolas Margue

Madame Yvonne Klein, demeurant L-2176 Luxembourg 5, rue Nicolas Margue

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle des deux gérants.

Durée

La société est constituée pour une durée indéterminée.

La société a été constituée par acte sous seing privé entre parties le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002914/36.

(110002427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.000.050,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 31 Décembre 2010 que:

Anglo American Luxembourg S.à r.l., ayant son siège au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a transféré 200.001 parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 50 USD chacune, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée Moly-Cop Group, à OMMG UK Limited, ayant son siège au York Place Company Secretaries Limited, White Rose House, 28A York Place, Leeds, West Yorkshire, England LS1 2EZ.

Luxembourg, le 31 Décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011003296/18.

(110002566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

BELFASS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 113.953.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 5 janvier 2011

Première et unique résolution:

L'assemblée décide de changer le siège social de L-1840 Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II vers L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011002969/13.

(110002448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Europäische Portfolio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.120.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SIZILIA VENTURES CORP, une société de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama, inscrite au Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 1499331, ici représenté par Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 27 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

- Que la société anonyme «EUROPAISCHE PORTFOLIO HOLDING S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1349 du 17 septembre 2002, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 88.120. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Remich en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1588 du 22 août 2006.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) représenté par cinq mille actions (5.000) d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

- Que la société SIZILIA VENTURES CORP, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, son mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

- Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

- Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/48. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003081/46.

(110002418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.930.254,40.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

—
EXTRAIT

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, la zone industrielle et le parc d'activité "Syrdall" ont changé de dénomination à partir du 1^{er} janvier 2011 en prenant la dénomination de "Gabriel Lippmann".

Dorénavant l'adresse de l'associé unique de la Société, BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, étant la succursale luxembourgeoise de BBA International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et son siège effectif de direction au 7th Floor, 20 Balderton Street, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.091, a désormais pour adresse 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg depuis le 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011003521/22.

(110002173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Office Rental Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 101.273.

Aufgrund eines Beschlusses der Gemeinde Schuttrange wurde ab 01. Januar 2011 ein Teil des Industriegebiets Parc d'activité Syrdall umbenannt.

Die Adresse der Gesellschaft lautet deshalb ab diesem Datum wahlweise:

Parc d'activité Syrdall 2

9a, Rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

oder einfach

9a, Rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich unverändert am gleichen Ort, an obiger Adresse.

Munsbach, den 19.01.2011.

Joachim Wörz

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011018610/20.

(110021359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.
